

JUNIORS 2010

REGLES DE SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE

1. LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE BAKOU (AZE) DU 03 AU 12 AVRIL

Dans chacune des six armes sont désignés trois titulaires pour participer à l'épreuve individuelle, plus un quatrième titulaire pour participer à l'épreuve par équipe et un remplaçant.

Composition des commissions de sélection.

« Par délégation expresse du Bureau, les désignations et les sélections des tireurs sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge Seniors, Juniors et Cadets par :

1. Le Président de la Commission,
2. Le Directeur Technique National ou son représentant,
3. L'Entraîneur National de l'Arme ou son adjoint,
4. Un autre membre de la Commission.

En cas de parité la sélection sera soumise au Président de la Fédération. »

[Règlement intérieur de la F.F.E (art. 17.2.4)]

Epreuves sélectives.

Fleuret dames	Sabre dames	Epée dames	Fleuret hommes	Sabre hommes	Epée hommes
BRATISLAVA 11 octobre 09	SOSNOWIECK 10 novembre 09	TAUBER 29 novembre 09	LONDRES 17 novembre 09	DORMAGEN 28 novembre 09	BRATISLAVA 10 octobre 09
LIGNANO 4 décembre 09	DORMAGEN 28 novembre 09	BUDAPEST 4 janvier 10	AIX 21 novembre 09	St JEAN RUELLÉ 13 décembre 09	LAUPHEIM 15 novembre 09
BOCHUM 12 décembre 09	Budapest 3 janvier 10	MODLING 7 février 10	LIGNANO 6 décembre 10	Budapest 3 janvier 10	LIGNANO 5 décembre 09
BUDAPEST 5 janvier 10	KUNZELSAU 10 janvier 10	DIJON 14 mars 10	BUDAPEST 4 janvier 10	KUNZELSAU 10 janvier 10	NIMES 17 janvier 10
WALDKIRECH 24 janvier 10	DOURDAN 13 février 10		MÖDLING 6 février 10	DOURDAN 14 février 10	GOTEBORG 30 janvier 10
LYON 7 février 10					

Modalités de sélection.

Un classement (appelé « classement sélectif ») sera établi pour chacune des six armes sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus.

Pour les six armes, le premier ou la première de ce classement sélectif sera sélectionné pour l'épreuve individuelle.

Les 2 autres titulaires ainsi que le quatrième titulaire spécifiquement sélectionné pour les épreuves par équipes et 1 remplaçant seront désignés par la commission de sélection.

En cas d'égalité à la première place du classement sélectif il sera tenu compte du ou des meilleurs résultats obtenus lors des épreuves sélectives.

Calcul des points.

Le classement sélectif sera établi en comptabilisant le nombre de points obtenus par les escrimeurs selon les règles suivantes :

Nombre d'épreuves sélectives prises en compte

Fleuret dames	Sabre dames	Epée dames
La 1 ^{ère} aux points sur le résultat des 54 meilleures des 6 épreuves sélectives	La 1 ^{ère} aux points sur le résultat des 4 meilleures des 5 épreuves sélectives	La 1 ^{ère} aux points sur le résultat des 4 épreuves sélectives

Fleuret hommes	Sabre hommes	Epée hommes
Le 1 ^{er} aux points sur le résultat des 5 épreuves sélectives	Les 3 premiers aux points sur le résultat des 4 meilleures des 5 épreuves sélectives	Le 1 ^{er} aux points sur le résultat des 5 épreuves sélectives

Grille des points du classement sélectif :

PLACE	POINTS
1 ^{er}	32
2 ^{ème}	26
3 ^{ème}	20
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	12
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	8
17 ^{ème} à 32 ^{ème}	4
33 ^{ème} à 64 ^{ème}	2

Dans les compétitions sélectives, si le compétiteur est éliminé à l'occasion d'un tour de poules de classement il ne lui sera pas attribué de pts même s'il se retrouvait classé 64^{ème} ou mieux.